

II) Le Second Empire (1852-1870)

Quelles sont les caractéristiques du Second Empire ?

A) L'empire autoritaire (1852-1860)

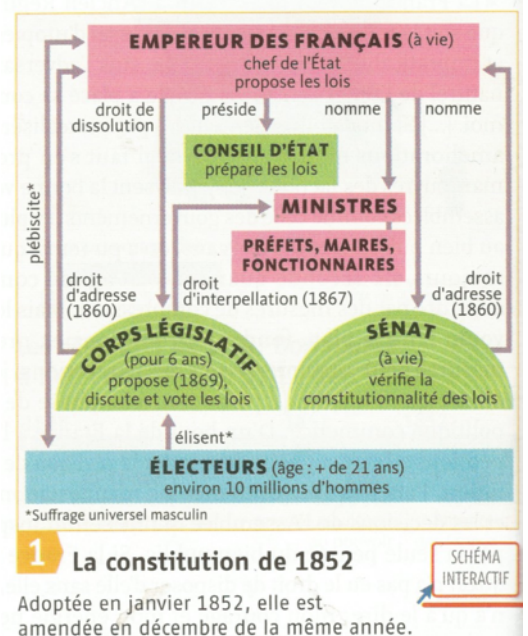
1) Le pouvoir se concentre dans les mains de l'empereur.

La Constitution du 14 janvier 1852 est approuvée par plébiscite en décembre 1852. Elle est très inspirée de celle de l'an VIII qui a permis l'affirmation du pouvoir personnel de Napoléon Bonaparte lors du Consulat. Sous une apparence démocratique, elle instaure une dictature au bénéfice du « Prince-président ». Si le suffrage universel (SU) est maintenu, le principe de la séparation des pouvoirs est mis à mal. On parle de **Bonapartisme** (un régime autoritaire fondé sur la souveraineté populaire).

Louis-Napoléon Bonaparte est nommé pour 10 ans, il concentre tous les pouvoirs :

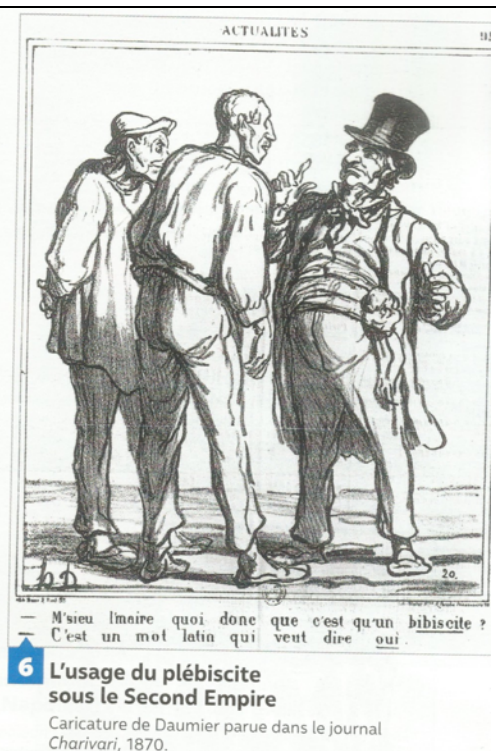
Il détient **seul le pouvoir exécutif** : il a l'initiative des lois, nomme les membres du conseil d'Etat et le Sénat. La justice est rendue en son nom, et il possède le droit de grâce. Les fonctionnaires lui doivent serment de fidélité. Les préfets et les maires sont nommés par lui.

Le pouvoir législatif est partagé entre trois assemblées : les députés du Corps Législatif sont élus au SU mais leur action est limitée par le Conseil d'Etat qui rédige les projets de loi et les amendements, et par le Sénat, qui peut bloquer une loi. Les sénateurs sont membres de droit (cardinaux, amiraux, maréchaux) ou nommés à vie par l'empereur.



En Novembre 1852, un nouveau **plébiscite** ratifie le rétablissement de l'Empire qui est proclamé le 2/12/ 1852. Se voulant comme son oncle, l'héritier et le défenseur des principes de 1789, Napoléon III se réclame de la **souveraineté populaire**. Pour lui, la démocratie doit s'incarner dans un chef qui peut faire directement appel au peuple par plébiscite, c'est le **Césarisme démocratique**. Ce plébiscite est souvent manipulé par la pratique de la **candidature officielle** : les candidats soutenus par le régime (par l'intermédiaire du préfet) bénéficient de l'engagement des pouvoirs publics (affiches blanches, menaces sur les autres candidats... Bourrages des urnes ...). L'usage du plébiscite permet à l'Empereur d'établir un lien direct avec les Français et de renforcer sa légitimité. Il est à noter que la pratique du vote s'enracine même si les élections sont truquées.

En sciences politiques, on distingue le plébiscite procédure d'approbation utilisée par un régime autoritaire, du referendum qui est une consultation démocratique.



2) Un pouvoir autoritaire qui réduit les libertés publiques.

Dès le lendemain du coup d'Etat, la répression s'abat sur les opposants : 20 000 sont condamnés dont près de 10 000 à la déportation en Guyane ou en Algérie. Ceux qui ont fui sont proscrits à partir de 1852 (= bannis).

De nombreux opposants (Républicains) au Second Empire s'exilent comme Victor Hugo : il passe ses années d'exil dans les îles anglo-normandes de Jersey et Guernesey. Publié en 1852, Son pamphlet *Napoléon le Petit* s'attaque frontalement à l'image de Napoléon, il contribue à forger la « légende Noire du Second Empire ». (nom de son recueil de poèmes *Les châtiments* composés entre 1852-1853)

A l'université, des historiens comme Jules Michelet ou Edgar Quinet sont exclus en raison de leur opinion républicaine. Ils refusent de prêter serment à l'Empire. Ils sont contraints à l'exil.

Les libertés publiques sont supprimées : la presse est étroitement contrôlée par le décret de 1852 et toutes les réunions sont interdites. Théâtres et livres sont soumis à la Censure. Le régime s'appuie sur les préfets et L'Eglise.

Après une tentative d'assassinat de l'Empereur en 1858 (Par Orsini), **la loi de sûreté Générale** restreint encore les libertés publiques et permet de pourchasser les opposants jugés dangereux. Elle permet de condamner sans procès toute personne ayant déjà fait l'objet d'une condamnation politique depuis 1848.

L'opinion publique finit par critiquer cette répression et Napoléon III en tient compte et déclare une **amnistie générale**. Mais certains proscrits refusent de rentrer comme V. Hugo qui affirme « Quand la liberté rentrera, je rentrerai »

	L'aigle représente le pouvoir impérial, Pour info : il est remplacé au dessus du drapeau tricolore.
Hugo condamne Napoléon III. « Sa grandeur éblouit l'histoire. Quinze ans il fut Le dieu que traînait la victoire Sur un affût; L'Europe sous sa loi guerrière Se débattit. Toi, son singe, marche derrière, Petit, petit. Napoléon dans la bataille, Grave et serein, Guidait à travers la mitraille L'aigle d'airain. Il entra sur le pont d'Arcole, Il en sortit. Voici de l'or, viens, pille et vole, Petit, petit. (...) Quand il tomba, lâchant le monde, L'immense mer Ouvrit à sa chute profonde Le gouffre amer; Il y plongea, sinistre archange, Et s'engloutit. Toi, tu te noieras dans la fange, Petit, petit. » Victor Hugo, <i>Les Châtiments</i>, 1853.	 2 L'aigle impérial terrassé par la foudre et par le volume des <i>Châtiments</i> La mise en vente des <i>Châtiments</i> en France le 20 octobre 1870 inspire à Daumier cette composition publiée dans <i>Charivari</i> le 16 novembre 1870. Elle est reprise comme illustration de couverture ou frontispice de nombreuses éditions.

Les élections des années 1850 donnent au régime une majorité écrasante au Corps législatif, qui s'appuie sur un socle d'électeurs favorables (Paysans, Catholiques, bourgeoisie industrielle).

Ce succès s'explique par les aspirations à l'ordre et à la prospérité que le régime met en avant dans sa propagande. Les paysans qui profitent de la hausse du prix du blé, et les ouvriers, qui trouvent facilement du travail au cours de cette période de forte croissance économique, soutiennent le régime.

B° vers un empire libéral (1860-1870) : des concessions politiques.

A compter des années 1860, Napoléon III perd une partie des ses alliés.

Les Catholiques ne lui pardonnent pas sa politique d'aide à l'unité italienne qui menace les Etats du Pape (sera vu dans chapitre III).

Sa politique commerciale de libre-échange avec l'Angleterre irrite les milieux d'affaires protectionnistes (sera abordé dans le chapitre II).

Aux élections de 1863, l'opposition qui regroupe, en une « union libérale », les catholiques conservateurs et les républicains, réussit à faire élire 32 députés. Et en janvier 1864, Thiers, alors député (chef de l'opposition libérale),

réclame ouvertement les libertés nécessaires : **liberté individuelle, liberté de la presse et des élections, le droit d’interpellation des ministres et le contrôle du pouvoir exécutif par les députés.**

Ce discours de Thiers doit être connue, les 5 libertés nécessaires

Thiers réclame les libertés nécessaires

« Pour moi, messieurs, il y a cinq conditions qui constituent ce que j'appelle le nécessaire en fait de liberté. La première est celle qui est destinée à assurer la sécurité du citoyen. (...) Il faut que le citoyen soit garanti contre la violence individuelle et contre tout acte arbitraire du pouvoir. (...) Pour moi, la seconde liberté nécessaire, c'est cette liberté d'échange dans les idées que crée l'opinion publique. (...) Pour cela, il faut que des hommes choisis viennent l'apporter ici, au centre de l'État – ce qui suppose la liberté des élections. (...) Mais ce n'est pas tout, messieurs, quand ces élus sont ici mandataires de l'opinion publique, chargés de l'exprimer, il faut qu'ils jouissent d'une liberté complète; il faut qu'ils puissent (...) à temps apporter un contrôle utile à tous les actes du pouvoir. Il ne faut pas que ce contrôle arrive trop tard et que l'on n'ait que des fautes irréparables à déplorer. C'est là la liberté de représentation nationale, et cette liberté est, selon moi, la quatrième des libertés indispensables. Enfin la dernière (...), dont le but est celui-ci : c'est de faire que l'opinion publique, bien constatée ici à la majorité, devienne la directrice des actes du gouvernement. »

Adolphe Thiers, *Discours au Corps législatif*, le 11 janvier 1864.

Les candidats non officiels progressent

3 Les résultats des élections législatives (1852-1869)

	Candidats officiels	Candidats non officiels
1852	253 élus	8 élus
1857	253 élus	14 élus dont 5 à Paris
1863	251 élus	32 élus dont 9 à Paris sur 9 sièges ¹
1869	221 élus	71 élus dont 30 républicains ²

1. Dont Adolphe Thiers. 2. Dont Léon Gambetta et Jules Ferry.
Source : Éric Anceau, *Napoléon III. Un Saint-Simon à cheval*, Tallandier, 2012.

L'Empereur s'engage vers des concessions.
Il tente de rallier les ouvriers en leur accordant, en 1864, le droit de grève.
En 1867, les députés gagnent le droit d'interpeller les ministres (**Droit d'interpellation**), qui sont désormais responsables devant eux. **En 1868, le régime de la presse est assoupli** et la liberté de réunion est accordée, avec autorisation pour celles qui traitent des questions politiques et religieuses.
Les élections de 1869 marque un tournant. Dans un contexte où les grèves sont de plus en plus nombreuses, on parle pour la première fois de **campagne électorale** où s'imposent des figures républicaines comme L. Gambetta. La participation augmente et l'opposition républicaine et libérale remporte 40 % des suffrages (ils obtiennent 71 sièges).

Léon Gambetta, un républicain à connaître et un programme à garder en tête pour la suite ...

5 Le programme républicain de Belleville

En 1869, le candidat républicain Léon Gambetta écrit un programme à partir de « cahiers de doléances » rédigés sur la demande des républicains par les électeurs de la circonscription de Belleville, au nord de Paris. Ce texte devient par la suite la référence des républicains.

« Citoyens,

Au nom du suffrage universel, base de toute organisation politique et sociale, donnons mandat à notre député d'affirmer les principes de la démocratie radicale et de revendiquer énergiquement :

- l'application la plus radicale du suffrage universel tant pour l'élection des maires et des conseillers municipaux [...] que pour l'élection des députés [...];
- la liberté individuelle désormais placée sous l'égide des lois et non soumise au bon plaisir et à l'arbitraire administratifs ;
- l'abrogation de la loi de sûreté générale [...];
- la liberté de la presse dans toute sa plénitude, débarrassée du timbre de cautionnement [...];
- la liberté de réunion sans entraves et sans pièges avec la faculté de discuter toute matière religieuse, philosophique, politique ou sociale [...];
- la liberté d'association pleine et entière ;
- la suppression du budget des cultes et la séparation de l'Église et de l'État ;
- l'instruction primaire laïque, gratuite et obligatoire avec concours entre les intelligences d'élite, pour l'admission aux cours supérieurs, également gratuits [...];
- la suppression des armées permanentes cause de ruine pour les finances et les affaires de la nation, source de haine entre les peuples et de défiance à l'intérieur [...].

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ »

Programme publié dans *L'Avenir national*, 15 mai 1869.

Sous la pression de ses opposants, et afin de calmer l'opinion publique parisienne, Napoléon III libéralise le Second empire et le fait évoluer vers un régime parlementaire. La Constitution est révisée en 1870 : le gouvernement est désormais responsable devant l'Empereur et le Corps législatif. Emile Ollivier, républicain rallié à l'Empire, devient chef du gouvernement (La candidature officielle est supprimée, la loi de sûreté générale abrogée). Napoléon III cherche à maintenir son lien direct avec le peuple, il organise donc un plébiscite, par lequel les Français approuvent à 85 % les réformes (= 7. 3 millions de « oui »).

C) Une politique de Grandeur nationale affirmée : restaurer la puissance française

Au lendemain de sa prise de pouvoir, Louis-Napoléon Bonaparte affiche sa volonté de paix afin de rassurer les souverains européens. Il multiplie pourtant les interventions diplomatiques et militaires extérieures, avec des résultats contrastés.

1) Des succès militaires et diplomatiques :

Napoléon III multiplie les interventions extérieures, il entend redonner à la France une place prépondérante dans le concert des nations européenne :

Le difficile succès lors de la guerre de Crimée contre la Russie (1854-1856) et l'organisation du Congrès de la paix à Paris en 1856 marquent le grand retour de la France sur la scène internationale.

Suivent des réussites en Italie (1859) contre l'Autriche ou en Syrie (1860) pour défendre les chrétiens.



Le Second Empire agrandit le domaine colonial de la France. Il annexe la Nouvelle Calédonie en 1853, étend l'influence de la France en Afrique de l'Ouest. L'Algérie est pacifiée mais face à l'opposition des colons, Napoléon III n'arrive pas à mettre en œuvre son projet de « royaume arabe »

2) Des échecs :

Napoléon III entreprend à partir de 1861 d'instaurer au Mexique une monarchie conservatrice et catholique, favorable aux intérêts français. Il tente d'installer un empereur allié, l'archiduc Maximilien d'Autriche (= le Frère cadet de l'empereur d'Autriche François-Joseph Le mari de Sissi).

Son but est de se réconcilier avec l'Autriche, de contrebalancer la puissance des États-Unis en Amérique en faisant du Mexique une puissance économique dynamique et alliée, et d'édifier un canal transocéanique entre l'Atlantique et le Pacifique. Les troupes françaises renversent la République de Benito Juárez et imposent le prince autrichien comme empereur. Cette guerre longue est coûteuse se termine par un fiasco : Maximilien d'Autriche est fusillé par les Mexicains en 1867.

Enfin, Napoléon III est incapable de freiner la montée en puissance de la Prusse (On l'abordera dans le chapitre III). Le 19/07/1870, l'empereur déclare la guerre à la Prusse. Battu (il est fait prisonnier), il doit capituler le 2/09/1870. Le 4/09, la nouvelle de ce désastre est connue à Paris. La foule envahit le Corps législatif et Gambetta fait acclamer la déchéance (= perte suppression d'une dignité ou d'une fonction) de Napoléon III puis proclame la république à l'Hôtel de ville.